

# Règlement général gym post-natale

---

## 1. Inscription

- a. La participante nous envoie le bulletin d'inscription dûment rempli. Dès que nous avons au minimum 3 inscriptions pour le même horaire, nous annonçons les dates de la session à venir.  
L'inscription est définitive dès réception de votre accord des dates du forfait post-natal à venir, mais au plus tard dès sa réception de la facture par le client.
- b. L'abonnement doit être payé au début du cours ou, au plus tard, dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.
- c. Les abonnements ne sont pas transmissibles.
- d. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- e. Le non-paiement de l'abonnement n'est en aucun cas considéré comme une annulation ou une renonciation à l'inscription.

## 2. Désistement

- a. Tout désistement doit être annoncé par **courrier postal**.
- b. Après confirmation du cours, tout désistement doit être obligatoirement accompagné d'un certificat médical pour être pris en considération.
- c. Le désistement donne droit à un remboursement au pro rata des leçons inutilisées, **à condition que le certificat médical précise qu'une activité sportive douce est contre-indiquée**. A défaut aucun remboursement ne sera effectué.

## 3. Absences

- a. En cas d'absence, vous avez la possibilité de remplacer jusqu'à 2 leçons, dans ce cas, annoncez-vous à notre administration.

## 4. Divers

- a. Si une session est à cheval sur des vacances scolaires, nous partons du principe que les cours n'ont pas lieu. Mais si **toutes les personnes inscrites seraient présentes** pendant les vacances, à ce moment, avec l'accord de chacune nous pouvons organiser les leçons pendant cette période.
- b. Les leçons post-natales sont apportées de manière évolutives, raison pour laquelle, il est possible de rejoindre le groupe uniquement jusqu'à la seconde leçon, passé ce délai leçon, il faudra attendre la session suivante.